

Conditions Générales d'Inscription

Facturation / Règlement des stages :

Toute inscription en stage inter entreprises sera prise en compte avec le bulletin et le versement d'un acompte de 30%. Cette disposition s'applique à tous les participants à l'exception des entreprises adhérentes à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Dans l'hypothèse où l'OPCA refuse le financement de la formation, l'entreprise restera redevable et sera facturée à hauteur du montant correspondant.

Une facture-convention est envoyée à l'entreprise à l'issue du stage: elle est payable à réception.

En cas de règlement par un organisme collecteur, l'entreprise doit s'assurer de la bonne fin du paiement par cet organisme.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais de formation ne sont imputables sur le budget "formation professionnelle continue", qu'au prorata du temps de présence effectif (sauf en cas de force majeure justifiée). Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Une attestation de participation est adressée à l'entreprise en fin de formation, avec un exemplaire à remettre au stagiaire.

L'inscription au stage comporte acceptation des dispositions ci-dessus.

Ouverture, report, annulation des stages :

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée. Si leur nombre est trop élevé, les inscriptions supplémentaires sont reportées sur un prochain stage. Si, au contraire, leur nombre est insuffisant, la CCI du Jura se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage. L'entreprise et les participants sont avertis dans les meilleurs délais. Les droits d'inscription seront soit remboursés sans frais soit crédités sur une inscription à un stage inter entreprises.

Toute annulation d'inscription de la part de l'entreprise doit être signalée par e-mail à l'adresse suivante cci@jura.cci.fr ou par courrier.

En cas de désistement intervenant moins de 7 jours avant le démarrage du stage de formation, les frais d'inscriptions seront dus intégralement.

L'entreprise pourra à tout moment remplacer le participant indisponible par un collaborateur d'un profil équivalent.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura / CCI du Jura : Etablissement public exonéré de TVA.

La CCI du Jura est concepteur et/ou diffuseur de formation

Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura

BP 377 - 33 place de la Comédie - 39016 Lons-le-Saunier cedex

Téléphone 03 84 24 15 76 - Télécopie 03 84 24 54 62 / E-mail cci@jura.cci.fr